AVRIL 2021

INFOS MENSUELLES

Les prochaines élections régionales et départementales auront lieu,
en même temps, les dimanches **20 et 27 juin 2021**
à la **salle des fêtes**
de **8h à 18h.**

INSCRIPTION
N'oubliez pas de vous inscrire sur les listes électorales en mairie ou par internet pour pouvoir voter en juin.

VOTE PAR PROCURATION
Pour donner procuration, un dispositif "Ma procuration" dématérialisé a été mis en place à partir du 06 avril 2021 sur internet : maprocuration.gouv.fr

RAPPELS

Les **détenteurs de volailles** (basse-cour) ou autres oiseaux captifs non commerciaux élevés en extérieur **doivent se déclarer en mairie**. Plusieurs cas d'influenza hautement pathogène ont été diagnostiqués en France et en Belgique.

Ce recensement permet de détecter le plus rapidement possible la maladie et de s'assurer qu'elle ne circule pas.
De plus, les volailles doivent être actuellement maintenues confinées ou sous filet de protection et **toute mortalité anormale doit être signalée à un vétérinaire ou à la DDPP** au 03.28.07.22.00

Il est **interdit d'élaguer** les arbres entre le 1er avril et le 31 juillet pour cause de nidification.

Déchets divers ramassés le lundi 22 mars, 3 sacs de 120L (masques, canettes de bière au petit bois en allant sur Havrincourt, etc) + un voyage à la déchetterie.

Nous vous rappelons que les détritus et dépôts sauvages sont interdits et ne donnent pas une bonne image de notre territoire.

Merci à tous d'avoir un peu de civisme !

Toute personne prise en flagrant délit sera verbalisée !

Les 11 diagnostics obligatoires

Une transaction immobilière (vente, location) est soumise au respect de différentes exigences réglementaires.

À remettre obligatoirement au locataire.

1 Diagnostic amiante
Pour tous les immeubles et maisons construits avant le 1er juillet 1997 – sur demande du locataire.

2 Diagnostic assainissement non collectif Pour tous les immeubles ou maisons non raccordés au tout-à-l'égout.

3 Diagnostic électricité
Pour toute installation de plus de 15 ans.

4 Diagnostic gaz
Pour toute installation de plus de 15 ans.

5 Diagnostic état des risques et pollution (ERP)
En fonction de l'arrêté préfectoral, il doit dater de moins de six mois avant la signature de la promesse de vente.

6 Diagnostic état des nuisances sonores aériennes
Obligatoire pour les immeubles situés à proximité d'un aéroport.

7 Diagnostic mérule
Dans les zones délimitées par un arrêté préfectoral.

8 Métrage loi Carrez
Pour tout immeuble en copropriété.

9 Diagnostic de performance énergétique
À refaire tous les dix ans, ou avant en cas de travaux importants.

10 Diagnostic plomb
Pour tout bâtiment construit avant le 1er janvier 1949.

11 Diagnostic termites
Dans les zones délimitées par le préfet.
À refaire tous les six mois.

OBUS

Les **obus** qui remontent en surface peuvent être **DANGEREUX !**

Si vous trouvez un obus, il faut le **SIGNALER à la MAIRIE !**

4 obus ont été signalés à la gendarmerie qui peuvent les déminer : lors de leur passage, 1 obus a été volé et 1 autre déplacé alors qu'il était extrêmement dangereux car il y a certainement du gaz sarin à l'intérieur !!!

NE PAS Y TOUCHER SVP - MORTEL !

Chats et chiens errants ou en divagation (non pucés)

SDA Société de Défense des Animaux
11 route nationale 43
59400 ESTOURMEL

Lundi au samedi : 14h à 16h
Fermé le dimanche et jours fériés

Tel : 03.27.78.62.56
fax : 03.27.78.72.25
Mail : ste_defense_animaux@orange.fr

AU MARCHÉ : LES PRODUITS DU MOIS DE MAI

Viande : aiguillette baronne de bœuf, pigeonneau, côtelette d'agneau

Poisson : langoustine, maquereau, saint-pierre

Légumes : oignon blanc, fève, petits pois

Fruits : fraise, noix de coco, rhubarbe

Fromage : saint-marcellin, picodon, pont-l'évêque

À FAIRE...

Au jardin : Mettez en place les plants de fleurs annuelles comme les cléomes, cobées, sauges frileuses, etc. Mieux vaut ne plus les faire attendre dans leur pot.

Au potager : Plantez les légumes d'été comme la tomate, les courgettes. Attendez mi-mai pour les aubergines.

Au verger : Retirez les fruits en surnombre, en particulier pommes et poires. Gardez 5 fruits par bouquet, au maximum.